



Le Conseil Economique et  
Social Libanais

**3<sup>ème</sup> colloque du Forum « Liqaa » : Pour la justice sociale  
Le rôle du Conseil économique et social dans la promotion du  
dialogue entre les diverses parties au contrat social**

**Allocution**

**Roger Nasnas**

Président du Conseil économique et social au Liban

Centre International pour le dialogue des civilisations

Patriarcat Grec-Catholique- Rabweh, Liban  
Vendredi 21 septembre 2012



Vous vous souvenez, probablement, que j'ai publié il y a quelques années « Le Liban de demain : vers une vision économique et sociale » dont un des chapitres traite en détail du contrat social. Nous avons affirmé que le pays avait besoin d'un contrat moderne fondé sur l'équation suivante « Il ne peut y avoir de progrès économique et social sans entente nationale ; il ne peut y avoir de croissance économique sans progrès social ; Il ne peut y avoir de progrès social au dépens de la croissance économique.

Ce contrat est le fait d'un consensus entre l'État, les entreprises, les travailleurs et la société civile dans toutes ses composantes, fruit d'un dialogue englobant tous les aspects théoriques et pratiques de la vie sociale.

Il est clair que tout contrat social est basé sur deux principes :

- **Le premier**, a un caractère permanent et reflète les valeurs divines que prônent les religions monothéistes, ainsi que les valeurs culturelles qui distinguent les relations humaines : Telles la solidarité, l'entraide et la coopération.
- **Le second, relève de** la structure économique de chaque pays **et de son état de développement** et tend, à travers la satisfaction des besoins, à réaliser dans la mesure de ses capacités une plus grande justice sociale.

En tous cas, aucun contrat social ne saurait être rédigé s'il n'est pas conforme à la Constitution, lois et règles en vigueur auxquelles les Libanais s'astreignent, notamment le Code du travail.

Aucun contrat social ne saurait être rédigé s'il n'est pas conforme aux conventions et autres traités arabes et internationaux que le Liban a signés, entre autres, avec l'Organisation Internationale du Travail.

Aucun contrat social n'aurait de valeur s'il ne prenait en compte les progrès réalisés dans les pays développés, les pratiques permettant de promouvoir le développement, et les politiques destinées à assurer une distribution plus juste des revenus et l'établissement de réseaux de sécurité sociale. La distribution équitable est la pierre angulaire de toute politique sociale et l'axe directeur du contrat social.

Cependant, il y aurait bien plus qu'un simple aspect théorique à cette question. En effet, elle est sujette à divers facteurs et considérations qu'il convient d'examiner à la lumière des priorités définies par les Libanais eux-mêmes :

- De nombreuses études ont montré que l'éducation et la santé restent les priorités des Libanais.
- Par ailleurs, le logement, l'expansion des groupes marginalisés, le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, le chômage, l'émigration, ne constituent-ils pas une priorité aussi ?

Cette réalité nous alerte sur l'importance du Conseil économique et social. Son rôle réside dans le dialogue, la coordination et la coopération entre les forces vives de la nation, employeurs, travailleurs, organisations de la société civile, émigrés et l'État afin d'exprimer leur avis quant aux dossiers économiques et sociaux. Ce Conseil a été décidé lors de l'Accord de Taef, suite à une demande permanente des Libanais depuis plus de 50 ans. Il a vu le jour en 2000 et élu son premier bureau qui m'a fait l'honneur de m'élire président. Ce conseil demeure un besoin indispensable pour exprimer la volonté de la nation en matière économique et sociale, il peut faire de tout projet de développement un projet national.

Nous avons œuvré pendant dix ans pour la survie de ce Conseil. Après les trois premières années qui furent consacrées à la formation du Conseil, les années qui suivirent furent des années d'expectative que le Conseil des Ministres nomme les membres de l'assemblée générale.

Durant la période de constitution, nous avons fait de notre mieux pour formaliser les procédures du conseil, lui assurer un siège permanent, et équiper les locaux avec les équipements bureautiques et techniques nécessaires.

Quant à la mission du conseil, nous avons dressé les fondements de la communication et de la coopération entre les organisations économiques, la société civile et l'État. Nous avons surtout donné notre avis sur les dossiers transmis par le gouvernement, notamment le dossier de l'assurance vieillesse, et participé aux réunions de plusieurs comités parlementaires concernés.

Le Conseil a organisé plusieurs colloques avec la participation de ministres, de parlementaires, d'économistes, de sociologues et d'autres experts. Nous avons publié plusieurs études portant sur divers sujets économiques et sociaux, sur le

rôle des Petites et moyennes entreprises, sur l'agriculture et son rôle dans le développement équilibré, sur le tourisme, l'enseignement supérieur privé, la fusions des Petites et moyennes industries, etc.

Le Conseil est alors devenu un pôle de la pensée économique et sociale, ce qui nous a permis de renforcer les relations avec les conseils économiques et sociaux du monde, qui sont au nombre de 72, et avec la plupart desquels nous avons maintenu des relations suivies, sans compter les institutions internationales et arabes concernées par le domaine.

Le mandat des membres du Conseil était de trois ans, il est arrivé à terme en 2003, et nous attendons depuis la nomination des nouveaux membres par le Conseil des Ministres, fait non encore accompli. Nous avons alors pris sur nous d'expédier les affaires courantes pour garder le Conseil en vie. Nous l'avons fait volontiers car nous croyons au rôle du Conseil pour assurer la participation de la société civile dans les politiques économiques et sociales, et pour que le Liban garde sa place parmi les conseils économiques et sociaux du monde. Nous avons participé aux conférences internationales et arabes, le plus souvent à nos frais, alors que le président et les membres du Conseil ne sont pas rémunérés, et travaillent en volontaires avec un nombre restreint de cadres et d'employés.

Nous sommes devant un dilemme, et il devient impossible de reporter la solution: Nous sommes tous pour le développement équilibré, une répartition équitable des revenus, pour la croissance et la productivité nécessaire à cette croissance. Nous espérons la mise en vigueur du Pacte National qui prévoit l'application de la décentralisation administrative. Ceci requiert un large consensus des pouvoirs locaux, une orientation des dépenses d'investissement dans les régions, ainsi que le rattachement des régions entre elles, en vue d'un meilleur développement.

Il est certes nécessaire d'élaborer des programmes pour la protection de l'environnement, et consolider les réseaux de protection sociale, l'assurance vieillesse, le chômage, les procédures favorables à promouvoir le travail de la femme, le travail des jeunes, et promouvoir l'infrastructure, l'économie de la connaissance, et définir des limites rationnelles pour une complémentarité entre le secteur publique et le secteur privé.

Je vous prie de croire que la justice sociale est le fruit d'une interaction et d'une complémentarité entre les choix démocratique, développemental et social : joignons nos efforts pour promouvoir la justice et le développement.